



### **Raccordement électrique du parc éolien en mer Centre-Manche 2 : donnez votre avis !**

RTE, le Réseau de Transport d'Électricité, invite le public à participer à la consultation sur le raccordement du parc éolien en mer Centre-Manche 2, en ligne sur une plateforme de concertation ou par courrier. Vous avez ainsi la possibilité de donner votre avis ou poser une question du 28 novembre au 23 décembre 2022 sur les différentes zones d'implantation des futurs ouvrages électriques : liaison sous-marine et souterraine, atterrissage et station de conversion à terre.

Après la concertation préalable du public sur le second parc éolien en mer en zone Centre-Manche et son raccordement qui s'est tenue au premier semestre 2022, deux garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public, pour veiller à ce que les maîtres d'ouvrage (RTE et l'État) poursuivent l'information et la participation du public.

Suite à la validation de l'aire d'étude du raccordement le 25 novembre 2022 lors d'une première réunion de concertation sous l'égide du préfet du Calvados, le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer Centre-Manche 2, mené par RTE, franchit une nouvelle phase qui consiste à préciser la localisation des futures installations électriques au sein de cette aire d'étude.

RTE a mis en ligne une plateforme de consultation pour permettre au public de consulter les zones proposées, pour l'implantation des futurs ouvrages, qui visent à limiter les impacts sur l'habitat et l'environnement tout en tenant compte des contraintes de faisabilité technique.

Ce module permet également de poser des questions et de partager son avis. Des contributions peuvent aussi être envoyées par courrier si vous avez reçu le coupon T dans votre boîte aux lettres ou directement par voie postale à l'adresse suivante : RTE Ile-de-France Normandie - Service Concertation Environnement Tiers, 3-5 cours du Triangle 92036 La Défense Cedex.

Les contributions formulées jusqu'au 23 décembre 2022 seront prises en compte pour la préparation des choix. La synthèse sera présentée au Préfet lors d'une réunion de concertation qui validera les implantations en présence de représentants du public (associations, élus...) et d'institutionnels.

Elle sera ensuite rendue publique sur le site internet : [www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-centre-manche-2](http://www.rte-france.com/projets/nos-projets/raccordement-parc-eolien-mer-centre-manche-2)